

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2009

## Convocations du 05 janvier 09

**Présents** : Alain Lambert, Dominique Rey, Daniel Duclosson, Jocelyne Artéro, Nathalie Mortier, Mathilde Millet, Valérie Nguyen, Philippe Guichard, Philippe Girod, Frédéric Merlet, Denis Vuailat.

**Secrétaire élue** : Valérie Nguyen

Le Maire ouvre la séance et informe le conseil

- qu'un point a été omis à l'ordre du jour : alimentation en électricité basse tension pour la nouvelle station d'épuration
- qu'il est nécessaire de décider par délibération l'acceptation du devis présenté par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'énergie de Seyssel ainsi que son financement.

Le conseil municipal accepte le devis du SIESS présenté dans le cadre du programme subventionné 2008 pour un montant de 10836,50€ (y compris les frais de coordination) soit 12 960,14 €TTC

Le financement de ces travaux sur réseau est assuré de la façon suivante :

**Subvention de 40% du montant HT : 4334.50 € et participation communale : 6501.74 €.**

Le conseil décide de financer la part communale sur ses fonds propres et de l'inscrire au budget prévisionnel 2009.

## **I - Approbation du dernier compte rendu :**

Le compte rendu de la réunion du 13 novembre 2008 n'appelant aucune observation particulière est approuvé à l'unanimité.

## **II - Suppression de la station de mesure de l'air de Cusinens**

Le Maire informe le conseil

- qu'un courrier de la Communauté de communes de la Semine a été envoyé en Sous-Préfecture de Nantua avec copie à Mr ACCOYER, Député de la 1ère circonscription, Mr le Préfet de la Haute-Savoie sous couvert de Mr le Sous-Préfet de St-Julien en Genevois et à Mr MONTEIL, Président du Conseil Général de la Haute-Savoie.
- que les communes de Chêne en Semine, courrier du 05 janvier 2009, Clarafond, délibération du 18 novembre 2008 et Vanzy, courrier du 05 décembre 2008

soutiennent personnellement la position prise par la commune de St-Germain-sur-Rhône.

- du courrier de Mr ACCOYER reçu le 05 décembre 2008, nous informant de la suite donnée par la Sous-Préfecture de Nantua. Une réunion de la C.L.I.S. est prévue pour avril ou mai 2009 et cette question sera remise à l'ordre du jour.

### **III - Tarifs communaux pour 2009 :**

Les tarifs de location de la salle des fêtes et le prix du m2 de concession au cimetière communal, augmentés tous deux en 2004, demeurent inchangés. Pour mémoire : 120 € la location de la salle des fêtes uniquement pour les personnes domiciliées sur la commune avec une caution de 240 € ; la concession au cimetière reste fixée à 50 € le m2 de terrain concédé pour 30 ans : soit pour une tombe de 2 m2 100 €.

Eau potable : le conseil décide de reconduire en 2009 les tarifs de 2008 : pour mémoire 1.30 € le m3 jusqu'à 500 m3, 1.20 € le m3 au delà de 500 m3 et 30 € la location annuelle du compteur.

### **IV - Convention de mise à disposition d'un personnel technique de la commune à la Communauté de communes de la Semine.**

La communauté de communes de la Semine souhaite qu'une convention de mise à disposition de personnel technique soit mise en place avec la commune pour éviter tout problème en cas d'accident de service avec un agent communal. Sachant notamment qu'un renforcement du personnel technique est souvent nécessaire au moment de la mise en route de la piscine de la Semine. Entendu cet exposé le conseil municipal accepte de souscrire avec la CCS sise à la Croisée à Chêne en Semine, en cas de nécessité de service, une convention de mise à disposition de son personnel technique.

### **V - Candidature d'Annecy aux Jeux Olympiques d'hiver en 2018 :**

Le Comité National Olympique et Sportif Français a engagé une procédure de sélection d'une ville française à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 2018. La ville d'Annecy et le Conseil général de la Haute-Savoie ont décidé, d'un commun accord, de répondre à la volonté du CNOSF d'accueillir à nouveau les jeux d'hiver en France. ANNECY s'est donc officiellement déclarée candidate au nom de la Haute-Savoie. Le Conseil général sollicite les communes pour qu'elles apportent leur soutien à la candidature d'Annecy. Bien que conscient que cet événement dynamisera le territoire départemental (activité économique et touristique) ; qu'il est un outil de développement pour le mouvement sportif français et qu'il pourrait être un accélérateur pour la construction d'infrastructures importantes, il ne faut pas oublier le coût financier à supporter par les habitants de la région qui en sont aussi les contribuables. Le conseil municipal après discussion décide par **9 voix pour** et **2 contre**, de demander à l'Association des Maires de se faire le relais de son soutien auprès du Comité d'Organisation d'Annecy 2018.

## **VI - Urbanisme :**

- **Participation pour Voirie et Réseaux :**

Considérant que la loi autorise à mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associées, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions. Cette participation est un moyen équitable de récupérer les frais de réseaux. Le conseil municipal décide d'instaurer sur l'ensemble du territoire communal la Participation pour Voirie et Réseaux telle que définie aux articles L 332-11-1 et L332-11-2 du Code de l'Urbanisme. Il décide d'exempter de l'obligation de participation, dans la limite de 50%, les constructions de logements sociaux.

- **Régularisation des emprises des chemins communaux sur les terrains de Messieurs Baron :**

Le Maire informe le conseil de la demande formulée par Messieurs BARON Christian et Patrice qui souhaiteraient régulariser l'emprise des chemins communaux de **Lapraz pour environ 97 m<sup>2</sup>** et des **Combettes pour environ 50 m<sup>2</sup>** sur leurs parcelles cadastrées **A 1235** pour Monsieur **Christian Baron** et **A 1237** pour Monsieur **Patrice Baron** au lieu dit LAPRAZ.

Un document d'arpentage a déjà été établi par la SCP Monod Dalin sise à Bellegarde sur Valserine. Une évaluation du service des domaines a estimé la valeur vénale des terrains à 25 € le mètre carré. Un accord de principe à soumettre au conseil municipal a été envisagé par les deux propriétaires et la commune, à savoir : l'acquisition des deux parcelles suivant l'estimation des domaines pour assurer la régularisation de la situation cadastrale avec une prise en charge par la municipalité des frais afférents à cette transaction. Le solde restant serait versé aux deux propriétaires proportionnellement aux surfaces cédées. Le conseil municipal accepte cette opération.

## **VII - Choix du maître d'oeuvre pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable :**

Le Maire rappelle au conseil municipal que par la délibération du 13 novembre 2008, il avait été décidé le renforcement sur environ 400 mètres de la conduite d'eau potable qui dessert Beaumont ; de la mairie à l'ancienne station d'épuration. Il rappelle également que le **montant destimatif des travaux s'élève à 95 000 € HT**.

Une consultation sous forme de procédure adaptée a été faite auprès de plusieurs cabinets de maîtrise d'oeuvre.

- **SCP Monod Dalin** à Bellegarde sur Valserine (Ain)
- **Profils Etudes** à Annecy (Haute-Savoie)
- **Hydrétudes** à Argonay (Haute-Savoie)

• **Cabinet Roynette** à Ferney Voltaire (Ain)

Les réponses à la consultation ont été étudiées au cours de la commission travaux réunie le 05 janvier 2009 dont détail ci-dessous :

La société HYDRETTUES et le Cabinet ROYNETTE s'excusent et nous informent ne pas pouvoir donner suite à notre demande.

- La **SCP MONOD DALIN** propose un taux de rémunération de **7,40%**
- **PROFILS ETUDES** propose un taux de rémunération de **6%**.

Entendu cet exposé le conseil municipal *décide de confier à la société PROFILS ETUDES* sise à Annecy 129 avenue de Genève la maîtrise d'oeuvre des travaux de renforcement du réseau d'eau potable, **coût estimatif de 95 000 € HT**, pour un **taux de rémunération de 6%**.

**VIII - Travaux bâtiment Mairie-école :**

Une réunion pour la poursuite de l'étude du dossier de restructuration du bâtiment communal est prévue le 09 février en présence des différentes commissions et personnes habilitées à suivre l'évolution du dossier.

**IX - Organisation du travail de l'agent technique :**

Le Maire informe le conseil du départ en retraite effectif de Monsieur Maillet au 31,12,2008. Il explique que la commune dispose d'un deuxième agent à mi-temps, Mr Vandroux Jean-Charles. Cet agent travaille à Saint Germain une semaine sur deux. Lors d'une rencontre entre l'agent communal et l'adjoint responsable des travaux il a été convenu que celui-ci irait prendre ses instructions le matin à l'arrivée sur le lieu de travail mais qu'en cas d'urgence et en l'absence du cantonnier le GAEC le Charmassy interviendrait dans le cadre de la convention de prestations de services signées précédemment. Si le travail n'est pas dans la possibilité du GAEC, la commune fera appel à une entreprise spécialisée.

**Saisonniers** : il sera certainement nécessaire de faire appel à des employés saisonniers pendant la saison estivale, période du 1er juin au 30 août 2009 pour assurer l'entretien des massifs et différents petits travaux. Une affiche en informera les personnes intéressées en temps opportun.

**X - Orientation budgétaire 2009 :**

Le conseil prend connaissance des principales dépenses d'investissement envisagées :

**Restructuration du bâtiment communal**

Tranche ferme : transfert mairie .....500 000 €

Tranche conditionnelle : logements .....350 000 €

### **Immeubles collectifs**

Participation à l'aménagement et VRD .....150 000 €

### **Travaux d'éclairage public et de génie civil France Télécom**

Travaux électriques et éclairage .....117 000 €

France Télécom .....30 000 €

Alimentation électrique de la STEP .....10 836 €

En ce qui concerne les travaux d'électricité, éclairage public et France Télécom la **part communale moins les subventions s'élèvera à 84 705 € HT.**

**Renforcement du réseau d'alimentation en eau potable .....100 000 €**

Une provision de 40 000 € est à prévoir dans le cadre de la nouvelle loi applicable au 1er janvier 2009 concernant le financement des raccordements aux réseaux.

### **Informations et questions diverses :**

#### **ONF :**

Monsieur Philippe Girod, responsable de l'affouage, informe les conseillers que l'entreprise chargée de récupérer les grumes a complètement défoncé les chemins ruraux. Une remise en état devrait être demandée à l'ONF, dans le cadre du donneur d'ordre.

#### **Syndicat Intercommunal des Eaux de la Semine :**

Il apparaît que les délégués de la commune au S.I.E. n'aient pas suffisamment d'informations pour débattre au cours des réunions du comité. Dans un souci de transparence la maire souhaiterait disposer d'une copie de l'ordre du jour afin d'en discuter préalablement aux réunions avec les membres élus. Il propose qu'un courrier soit envoyé au S.I.E. pour leur expliquer notre position. Le conseil accorde sa confiance aux délégués dans cette affaire.

#### **Garderie :**

Une réfection des peintures et du revêtement de sol de la halte garderie avait été demandées par la Présidente de la Halte garderie. Un devis pour les peintures de 5 942,45 € TTT et un de 4 975,36 € pour le revêtement de sol sont présentés au conseil.

Le devis pour les peintures est accepté, celui pour les sols est remis à une date ultérieure. Avant toute signature les représentants de la commune au SIVU s'assureront de la possibilité ou non d'une prise en charge de ces travaux par le syndicat.

**Arrêt de bus :**

Constatation a été faite que les chauffeurs des cars pour le collège et Seyssel et le Lycée de Bellegarde ne respectent pas l'arrêt du bus à l'endroit indiqué par un panneau de signalisation implanté à cet effet. Un courrier d'information sera envoyé à la Communauté de communes de Seyssel pour signifier ce fait et qu'elle intervienne auprès de la compagnie de cars. En cas d'accident pour non respect de la réglementation, la responsabilité de Saint Germain ne sera pas engagée.

**Inscription logement :**

Dans le cadre de la construction par le SA Mont Blanc des petits immeubles collectifs et des maisons en accession à la propriété, nous informons les personnes intéressées qu'elles peuvent d'ores et déjà s'inscrire en mairie. Ces logements pourraient être livrés aux alentours de mi 2010.

**Le Maire,**

**Alain LAMBERT**